



# CATALIST

*Catalyser l'Intensification Agricole Accélérée pour la Stabilité Sociale et Environnementale*

## Rapport de mission effectuée à l'Office du Niger au Mali



**Un Rapport de mission du Projet CATALIST de l'IFDC**

par A. Ntamavukiro

Décembre 2010



A. Ntamavukiro  
Coordonnateur National CATALIST  
IFDC Burundi  
Décembre 2010

**Rapport de mission effectuée à l'Office du Niger au  
Mali du 12 au 18 décembre 2010**

**Décembre 2010**

## TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	3
2. Présentation de l'Office du Niger.....	4
3. Visite de terrain du 13 au 16 décembre 2010.....	5
3.1. Visite de la zone de Macina.....	6
3.2. Visite de la zone de Niono.....	7
4. Synthèse de la mission au 17 décembre 2010.....	17
5. Conclusion et recommandations.....	20
Annexes	
Annexe 1 : Missions de l'Office du Niger.....	22
Annexe 2 : Contraintes et perspectives à l'Office du Niger.....	25
Annexe 3 : Composition de la délégation.....	26

## **1. Introduction.**

Du 12 au 18 Décembre 2010, une mission conduite par le chef de cabinet au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi s'est rendue au Mali pour visiter l'Office du Niger (ON). La mission était composée des représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi, du coordinateur National de l'IFDC bureau Burundi, du Directeur Général de la SRDI ( Société Régionale de Développement de l'IMBO), des présidents des deux collectifs de riziculteurs( CAPRI et CAPRIMU) du périmètre irrigué ainsi qu' un représentant de la Confédération des Associations de Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD) qui est le facilitateur de la filière dans la zone.

La mission avait pour but un échange d'expérience, l'apprentissage par le partage d'expériences avec les producteurs, les institutions publiques techniques impliquées dans la gestion du périmètre irrigué du fleuve Niger de même que les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) et autres acteurs qui s'y intéressent. La problématique étant la part des producteurs et les autres acteurs dans le partage des bénéfices et des risques sur la chaîne de valeur riz. La Mission devait s'enquérir notamment de la situation sur : le rôle des différents acteurs impliqués, le mode d'acquisition des intrants, l'accès au crédit, la commercialisation, etc.

La mission était facilitée par IFDC/CATALIST Burundi.

Le Bureau de l'IFDC au Mali, en particulier M. Amadou Gakou, coordinateur DERK s'est beaucoup impliqué dans la préparation et l'organisation de la visite. Un cadre du ministère de l'Agriculture du Mali, M. Nyangadou Alou et un autre cadre de l'Office du Niger, Doumbia ont aidé dans le bon déroulement de la Mission.

## **2. Présentation de l'Office du Niger.**

L'office du Niger est une institution para publique qui gère l'un des plus anciens périmètres irrigués de l'Afrique de l'ouest. Le périmètre a été aménagé à partir des années 1930 dans le Delta Intérieur du Fleuve Niger. A sa mise en place, le Delta devait fournir du Coton à la France et servir de grenier agricole de la région. L'aménagement du périmètre prend source sur le barrage de Markala sur le fleuve Niger à 30 km de Ségou, ville située à 240 Km de Bamako.

L'office gère 100 000 ha aménagés et mis en valeur et contribue pour environ 60% des besoins en riz du Mali.

Différentes réformes ont eu lieu dans les mécanismes de gestion de l'Office dont la plus importante est celle de Février 1994. Le décret portant création de l'Office du 10 février 1994 confère à celui-ci le statut d' Etablissement Public à Caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et l'autonomie financière.

A sa création, l'Etat donne à l'Office deux missions (articles 2 et 3 du décret en annexe):

Dans le cadre de la mise en valeur et du développement du Delta central du fleuve Niger, l'office du Niger a pour missions : la gestion des eaux et la maintenance des aménagements. Et dans le cadre de contrat de concession de service public : la maîtrise d'ouvrage délégué pour les études et le contrôle des travaux ; l'entretien des infrastructures primaires, la gérance des terres et le conseil rural et l'assistance aux exploitants des terres aménagées en approvisionnement, en intrants et matériel agricole.

La Direction Générale comprend des directions techniques clés suivantes : la Coordination des Projets d'appui à l'ON, la Direction de l'Aménagement et Gestion du Foncier, la Direction de la Gestion de l'Eau et Maintenance hydraulique, la Direction d'Appui au Monde Rural, la Direction de la Planification et Statistiques. En plus des directions techniques, l'ON a des directions et services d'appui comme la DAF(Direction administrative et financière), la communication, l'Audit et l' informatique.

### **3. Visite de terrain du 13 au 16 Décembre 2010**

Pendant la journée du **13 décembre 2010** : trois activités ont eu lieu : la présentation des activités de l'Office du Niger à la Direction générale, la visite du barrage de Markala et le point A ;

Le barrage de Markala permet d'élever le niveau d'eau de 5 m au dessus du Niveau normal de l'étiage. Ce relèvement permet de prendre l'eau du canal principal à travers le canal adducteur long de 9 km jusque au Point A avec un débit de 200m<sup>3</sup> par seconde.

Le point A permet d'alimenter Trois canaux : le Canal de Macina construit en 1935 avec un débit de 75 m<sup>3</sup> par seconde qui alimente 18 000 ha mais devrait à terme alimenter 583 000 ha ; le canal du Sahel construit en 1937 avec un débit de 113 m<sup>3</sup> par seconde ; ce canal alimente 40 000 ha mais devrait à terme alimenter 339 000 ha et le canal costes Ongoïda construit en 1984 avec un débit de 48 m<sup>3</sup> par seconde. Il alimente 9 671 ha actuellement mais a un potentiel de 64 000 ha.

### ***3. 1. Visite de la zone de Macina***

La journée du **14 Décembre 2010** a débuté par une visite de courtoisie chez le Préfet de Macina. Par après, la délégation a suivi les explications du directeur de zone sur l'organisation technique du périmètre. Chaque zone a une Direction de Planification et des Statistiques, une Division d'Appui au Monde Rural, une Division de Gestion de l'Eau et une Division Administrative et Financière. Le périmètre de Macina couvre 12 310 ha de casiers irrigués et 1070 ha hors casiers ; pour 922 ha, on a une maîtrise totale.

Au niveau de l'appui au monde rural, la zone a 2 agents de Promotion de l'Organisation Paysanne (POP) qui supervisent les animatrices et qui ont à leur tour les conseillers agricoles sous leur supervision à raison de 1 conseiller pour 5 villages. La direction de la division de l'eau a un chef de l'unité entretien et pour chaque casier rizicole, un chef casier. Les aiguadiers gèrent l'eau au niveau des partiteurs. Les producteurs sont organisés au niveau des arroseurs pour faire les tours d'eau. L'organisation paysanne organise la collecte des redevances –eau. Deux comités paritaires aident dans la gestion des fonds d'entretien et la gestion des terres.

L'unité de production de Macina couvre 10240 familles avec en moyenne 1,8 ha par famille. L'ON et ses zones gère le budget des redevances et le budget de l'Etat. Sur 100 % du budget de la redevance, il existe une clé de répartition qui montre les différentes affectations : 50% du budget vont à l'entretien et les autres 50% dans l'administration, salaires de la direction gestion de l'eau. Les activités suivent les directives du contrat plan.

### ***3. 1.a. Visite sur les terrains ou on pratique le maraîchage.***

L'Office du Niger à travers les animatrices encadre les productrices dans les activités de maraîchage.

Les parcelles de démonstration installées sont de 100 m<sup>2</sup> chacune.

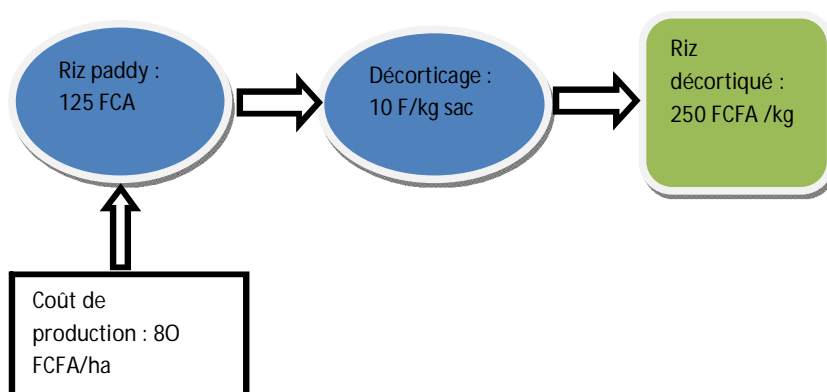
### **Les pratiques paysannes et la Gestion intégrée de la Production et des Prédateurs (GIPP).**

C'est la première saison pour ces champs de démonstration mais pour les pratiques paysannes, les rendements précédemment obtenus sont de 25 Tonnes/ ha pour les oignons. IFDC est en train de réfléchir comment améliorer la stratégie « animateurs paysans ».

### ***3. 1.b. Visite à la Mini rizerie.***

La Mini rizerie a été donnée aux producteurs par le Gouvernement dans le cadre du programme « Initiative Riz » que l'association villageoise (AV) va rembourser après 5 ans. La mini rizerie est montée localement par une coopérative d'Artisan -Forgeron « CAFON ». La machine décortique 200 sacs par jour (75 kg /sac) en moyenne. Le rendement à l'usinage est de 65,33 %. L'association villageoise qui a reçu les équipements regroupe 1200 Producteurs, le bureau exécutif a 17 membres. L'AV rend les services d'acquisition des intrants, stockage et commercialisation. Le coût de production est de 80 FCFA par Kg. Le riz paddy est livré à 115-125 FCFA par Kg. L'engrais est vendu au producteur à 12500 FCFA le sac et le producteur rembourse en nature un sac qui pèse en moyenne 80Kg à 10 000 FCFA. Le reste est payé en espèce. Le prix au décortiquage est de 750 FCFA le sac.

L'Association Villageoise vend quand les prix sont élevés. Ils vendent le riz décortiqué à 250 FCFA/kg. Un kg de riz paddy est décortiqué à 10FCFA.



### ***3. 1.c. Visite d'un partiteur à Macina.***

Le partiteur a 6 vannes/prises d'eau de 600l/400l/200l/200l/100l/100l. L'aménagement du périmètre se fait par Ha.

La répartition des terrains se fait selon trois critères :

1. Nombre Total de personnes du ménage : 1 ha pour 3 personnes
2. Nombre de Travail/homme (Homme en âge de travailler) : 1 ha/T-H  
Nombre de travail/femme (femme en âge de travailler) : 1 ha/T-F
3. Attelage (charrue, Bœuf, herse) : 1 ha / attelage opérationnel.

Après on divise le total obtenu sur les critères par 3

Le Total des besoins/ disponible= facteur de correction. Ce facteur est appliqué pour tout exploitant demandeur de terrain.

### ***3. 1.d. Entretien avec les producteurs.***

L'entretien a concerné plusieurs délégués selon la représentativité dans : gestion des terres, fonds d'entretien, les groupements d'intérêt économique, les syndicats, chambres d'agriculture et Institutions de Micro-Finances (IMFs). Les échanges ont porté sur l'accès aux terres, l'approvisionnement en semences et engrais et le système de financement.

La terre est disponible à tout le monde selon la demande. La moyenne par ménage est de 1,8 ha. Les syndicats sont plus impliqués dans la résolution des problèmes et la recherche des partenaires.

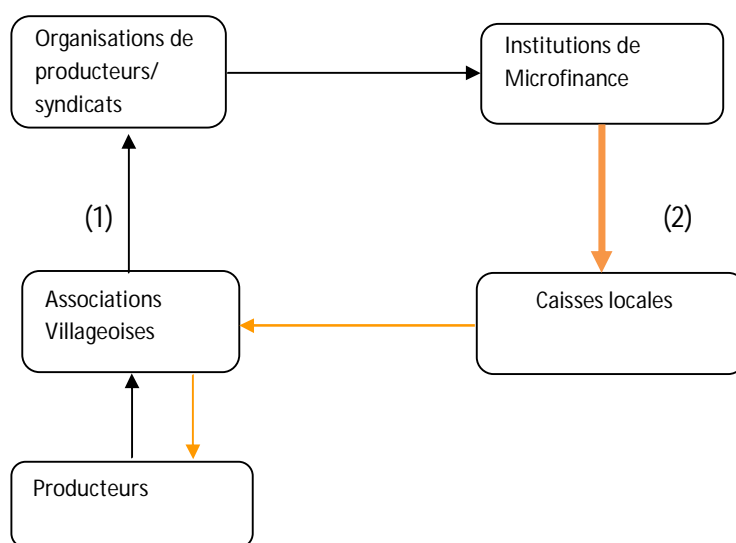
Les semences proviennent des paysans multiplicateurs qui sont encadrés par l'Office et eux-mêmes reçoivent la semence de pré-base de l'institut National de recherche.

Les produits phytosanitaires sont souvent directement donnés par l'Office.

#### **Système de Financement :**

Ce sont les bureaux exécutifs des associations qui formulent les besoins selon les besoins individuels des membres (flux(1)). Ces besoins sont recueillis selon les formulaires remis par les IMFs. Selon les besoins exprimés, les IMFs à travers les caisses locales donnent le budget aux Associations villageoises au taux de 8% (cas de la BNDA) et celles –ci rétrocèdent le crédit aux membres à 12%.

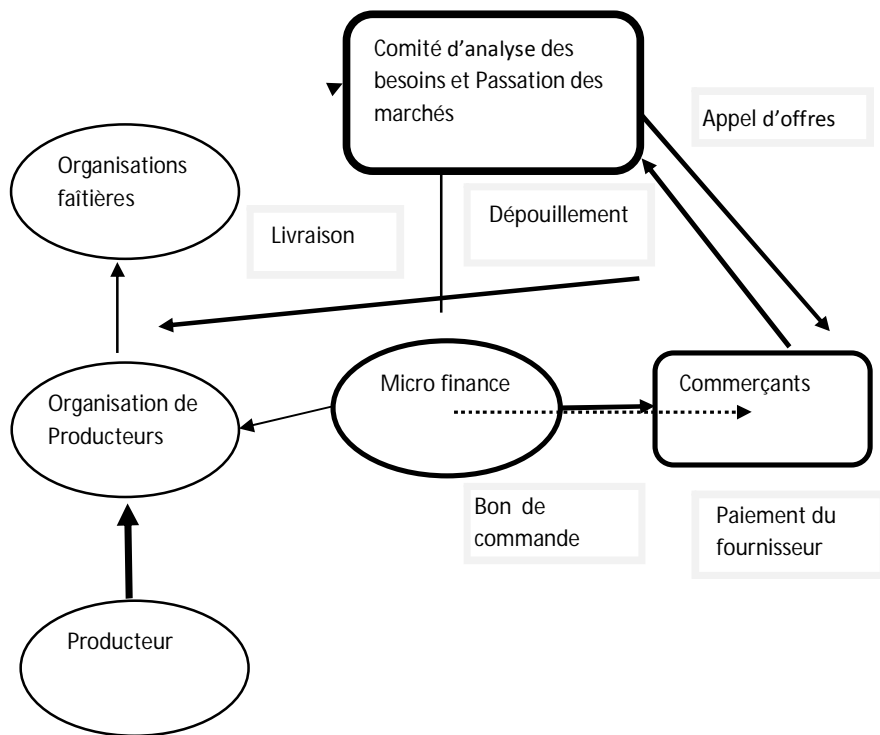
Le taux de remboursement est entre 95-97%.



#### Accès aux intrants.

Les besoins sont collectés au niveau des producteurs à la base selon les superficies et les besoins de la campagne et sont groupés au niveau des organisations des producteurs. Ils sont rassemblés à l'échelle de l'Office du Niger. Une commission d'appel d'offres est constituée par les représentants de l'Office, des syndicats, des Organisations paysannes (OPs) et des IMFS. Aussitôt que l'appel d'offres est lancé, les commerçants répondent à l'appel d'offres et le dépouillement se fait. L'attributaire du marché livre les engrais au niveau des OPs dans les villages et il est payé par les caisses des IMFs dans les villages selon la zone d'intervention de chaque IMF.

Le Gouvernement subventionne les engrais à travers une intervention dénommée « Initiative Riz ». L'Office du Niger intervient pour donner la caution technique. Cette caution sert à confirmer les superficies emblavées des Producteurs. Ce sont les commerçants qui ont livré les engrais qui partent avec la caution technique pour réclamer le paiement de la facture au niveau du Gouvernement.



### ***3. 2. Visite de la zone de Niono***

La journée du **15 Décembre 2010** a été consacrée, après la visite de courtoisie au Préfet de Niono, à plusieurs rencontres dont celle avec le comité de gestion d'une association villageoise (AV) de Foabougou, la mini rizerie privée, la rencontre avec les institutions financières de Niono, et la rencontre avec les services de recherches de Niono.

#### ***3.2. a. Visite de l'Association Villageoise de Foabougou***

L'Association Villageoise de Foabougou à laquelle l'adhésion est volontaire par les membres du comité de gestion, réunit tous les 340 ménages qui peuplent le village. Le comité de gestion comprend 5 personnes dont le Président, le Vice-président, le Secrétaire, le Responsable de l'organisation et le Trésorier.

Avec les ressources propres de l'association, elle a pu se construire les bâtiments servant de stockage et de décorticage du riz paddy. En complément, le Gouvernement leur a octroyé un prêt de 27 millions de F CFA remboursables sur cinq ans pour l'achat des équipements de battage (machine batteuse) et la décortiqueuse avec annexes.

Avec la batteuse d'une capacité de 200 sacs de riz paddy (16 tonnes) par jour, l'association perçoit de la part des agriculteurs, un dixième de la quantité de riz paddy battue. Pour le décorticage, l'association perçoit 650 FCFA par sacs de riz paddy décortiqué.

A la fin de la campagne, les membres de l'association se réunissent pour évaluer la campagne et décider l'affectation des recettes annuelles. Les domaines prioritaires sont ceux d'intérêt public auxquels toute la population

membre ou pas de l'association a droit à savoir les écoles, les mosquées, les centres de santé et les équipements électriques publics.

Notons qu'à part quelques manutentionnaires qui sont payés à la tâche, les membres du comité de gestion attendent l'amélioration de trésorerie pour avoir droit aux primes d'encouragement. Notons encore que les discussions relatives aux remboursements n'avaient pas encore commencé et que par conséquent, le Gouvernement n'avait pas encore commencé à exiger le remboursement de la part de l'association.

### ***3.2. b. Visite à l'Institut de recherche***

Le Gouvernement de Mali dispose d'une Direction Générale de la Recherche basée à Bamako dont dépendent les Directions ou Centres Régionaux (IER) dont celui de Niono qui est le Centre Régional de Ségou. Néanmoins trois régions du nord caractérisées par une certaine insécurité (où la dispersion des centres serait dangereuse) sont couvertes par un seul centre. Chaque Centre régional est un centre agronomique comprenant des programmes ou filières et des programmes transversaux. Du Centre régional dépendent les Stations, d'une station dépendent les sous-stations et d'une sous-station dépendent les coins de collecte.

Selon les opportunités, un centre peut avoir un programme national et devenir siège des autres régions pour ce programme. C'est le cas du programme riz qui se retrouve dans les régions de Ségou et Mopti, deux sièges pour toutes les régions. Nous avons appris que la recherche concentre ses forces sur le riz et le maraîchage.

Grâce aux innovations de la recherche, le rendement du riz est passé de 2 tonnes à 10 tonnes dans les stations et à 6 tonnes dans le milieu paysan. Chaque année, la recherche sauvegarde les semences de base pour toutes les variétés vulgarisées. Sa principale force est de pouvoir produire les quantités de semences nécessaires commandées en fonction des parcelles déclarées par le Service National Semencier qui se charge de leur multiplication et de leur diffusion. La recherche dispose de quatre variétés dont chacune est maintenue pour son rendement, sa résistance aux maladies, son appréciabilité, et ses qualités commerciales.

Après la visite de l'institut de recherche, nous avons rencontré les représentants des institutions financières qui nous ont expliqué les principes d'octroi des crédits et de paiement des fournisseurs d'intrants tel que décrit ci-haut dans la paragraphe « **accès aux intrants** »

Pendant la journée du **16 décembre 2010**, la visite a porté sur l'infrastructure du barrage appelé point B, le centre de Farafassiso, la ferme semencière de Molodo, une fédération des centres de prestations des services et les producteurs de Niono.

### ***3.2.c. Le Point B***

L'ouvrage appelé point B est un ouvrage de régulation du niveau de l'eau. Il est installé à 50 km du point A décrit ci-haut. Ce point permet de bloquer et de contrôler jusqu'à un niveau nécessaire pour alimenter les canaux situés dans la zone en amont, et de réguler le débit pour les zones en aval. Le représentant de l'Office du Niger nous a déclaré que les barrages et canaux sont toujours sous exploités car la superficie potentiellement irrigable n'est aménagée que jusqu'à 10%.

### ***3.3.d. La fédération des centres de prestation des services***

La fédération, composée de cinq centres de prestations des services, a été créée dans le souci de responsabiliser progressivement les agriculteurs eux-mêmes dans certaines activités qui au début étaient réalisées par l'Office du Niger. Il se remarquait une augmentation de la population et des animaux qui n'était pas suivie par celle de l'économie, d'où les endettements progressifs des exploitants. Les centres de prestations des services réunissent les coopératives, les associations villageoises et les groupements paysans. Les activités de la fédération sont pilotées par 27 conseillers dont 22 salariés et 5 conseillers représentant les producteurs.

Les conditions d'adhésion sont :

- Le volontariat ;
- La participation aux formations ;
- La participation à la prise en charge ;
- L'adhésion aux statuts et règlement d'ordre intérieur.

Les principaux aspects faisant objet de la prestation sont :

- Gestion et comptabilité ;
- Appui juridique (négociation et signature des contrats, organisation des statuts ...) ;
- Appui aux groupements féminins (rôle et exercices de la femme) ;
- Appui aux exploitations individuelles (conduite du troupeau, du maraîchage, gestion des stocks) ;
- L'alphabétisation est un aspect transversal pour les aspects précédents.

Les facteurs qui ont induit la réussite sont l'implication effective des associations surtout en payant les cotisations et la croissance économique. Les recettes proviennent du battage du riz paddy et des remboursements pour les services prestés. Néanmoins, l'incapacité de certaines associations à régulariser les arriérés des crédits et l'analphabétisme constituent des contraintes difficiles à surmonter.

#### ***3.4. f. La production des semences :***

La production des semences de riz était depuis longtemps assurée par le service semencier national. Aujourd'hui, les semences sont produites par les coopératives encadrées par le service technique de l'Etat. Il existe cinq grandes coopératives par zone de l'Office du Niger. Les agriculteurs reçoivent une formation par les services de recherche et sont maintenant capables d'accéder à une production avec six variétés, de 640 tonnes en 2009 à 1050 tonnes en 2010 de semences certifiée 100%.

La ferme semencière que nous avons visitée possède un comité mixte de gestion comprenant un président et deux vice-présidents représentant les coopératives, une représentante des femmes, un responsable administratif et un responsable du département commercial. La part des représentants du gouvernement est purement technique tandis que les coopératives cherchent les moyens financiers pour la production des semences pour en être propriétaires, fournissent les semences aux riziculteurs, leur achètent la production et leur font payer les services de battage ou de stockage. Les équipements sont octroyés par le Gouvernement et les coopératives effectuent des paiements échelonnés. Les coopératives productrices des semences fixent le prix de vente en fonction du coût de production et de la marge bénéficiaire pour leur fonctionnement.

### **3.5.g. Visite à la CAFON**

La CAFON est une coopérative d'Artisans – Forgerons dans la zone de l'Office du Niger. La coopérative appartient à ses membres qui sont au nombre de 44 avec un chiffre d'affaire avoisinant un milliard de francs CFA (1.000.000.000 FCFA). La coopérative a démarré en 1996 avec un chiffre d'affaires de dix sept millions de FCFA (17.000.000 FCA). Elle est spécialisée dans la mécanisation intermédiaire dans la zone de l'Office du Niger et opère dans toute la zone où elle dispose de 12 boutiques de pièces de rechange. Elle est faite de deux types de forgerons : les ferrailleurs et les mécaniciens. La coopérative collabore avec IMAG des Pays – Bas pour les nouvelles technologies (innovations).

Le directeur de la CAFON nous a parlé un peu de l'historique sur la mécanisation à l'O.N :

Au début des années 1990, on utilisait les tracteurs et la traction bovine. Après avoir constaté l'inefficacité de cette dernière dans l'eau, on a introduit les motoculteurs.

Auparavant à l'Office du Niger, on avait des rizeries gigantesques et c'est par après qu'on s'est rendu compte que les rizeries sont vieilles et sont inefficaces d'où l'introduction des mini rizeries.

Il faut noter que cette coopérative « CAFON » est venue appuyer un atelier local au Burundi « EFAMEC » dans le cadre du programme d'introduction de la mécanisation intermédiaire de l'FDC.

### **4. Synthèse de la mission au 17 décembre 2010**

Après les visites de terrain, notre mission s'est réunie avec les Responsables de la Direction Générale de l'Office du Niger au siège pour échanger sur les constatations et synthétiser l'expérience à partager.

### ***Gestion des infrastructures d'irrigation***

Les infrastructures d'irrigation sont composées de trois parties :

- Les grands ouvrages (primaires) dont la réparation et l'entretien dépassent la capacité de l'Office du Niger sont réparés et entretenus par les fonds de l'Etat.
- Le réseau secondaire est entretenu par l'Office du Niger avec une partie des redevances collectées chez les agriculteurs. En plus, l'Office assure l'encadrement des agriculteurs à l'utilisation des infrastructures tout en protégeant l'environnement.
- Les agriculteurs entretiennent le réseau tertiaire, participent aux travaux d'intérêt collectif et assurent la production suivant les directives leur données par l'Office du Niger.

Tous les trois acteurs s'engagent chacun en ce qui le concerne, à s'atteler à sa mission

A la question du partage des avantages et risques dans la chaîne des valeurs riz, les Responsables de l'Office du Niger ont fourni des explications suivantes :

#### ***Pour les avantages :***

- les agriculteurs bénéficient des infrastructures entretenues par l'Etat ou l'Office du Niger, et de la subvention des engrais utilisés dans la riziculture ;
- l'Office du Niger perçoit de la part des agriculteurs, des redevances dont la moitié est utilisée pour son fonctionnement ;
- L'Etat profite de la participation des agriculteurs aux travaux d'intérêt collectifs

***Pour les risques :***

- En cas de récolte très abondante, il y a risque de mévente, l'Etat annule l'exonération des céréales importées par les commerçants et ceux-ci doivent se relier sur l'achat du riz produit localement.
- En cas de mauvaise ou de non récolte, les agriculteurs sont exonérés de la redevance.

Après cette synthèse, M. Gérard Niyongabo, Chef de Cabinet au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi qui avait conduit la mission a remercié vivement les autorités de l'Office du Niger, de la Direction Nationale de l'Agriculture et de l'IFDC au Mali qui avait facilité notre mission par diverses formes. Le Directeur Général de l'Office du Niger a lui aussi a exprimé ses gratitudes à la mission burundaise et a clôturé ainsi la mission.

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours et à la fin de la mission, nous avons constaté des similarités à quelques différences près entre le système de fonctionnement de l'Office du Niger (ON) et la Société Régionale de Développement de l'Imbo (SRDI).

- La gestion des ouvrages construits pour l'irrigation est assurée par la Société ou l'Office tandis que la production est cédée aux agriculteurs.
- Toutes les redevances sont totalement utilisées pour le fonctionnement y compris les salaires pour la SRDI tandis que pour l'ON, seule la moitié des redevances est utilisée pour l'entretien des ouvrages secondaires. Entretemps l'Etat finance l'entretien et la réparation des grands ouvrages et les salaires du personnel de la Direction Générale.
- La SRDI doit recourir à la commercialisation de la production pour couvrir ses besoins, tandis que l'ON laisse les producteurs organiser la commercialisation de leur production ; la majeure partie des salaires et les grandes réparations étant prises en charge par l'Etat.
- Il existe des institutions financière pour l'octroi des crédits aux agriculteurs dans le système de l'ON tandis que pour la SRDI, les crédits accordés par la BNDE (Banque Nationale pour le Développement Economique) sont incertains.

L'équipe de la mission a proposé des recommandations suivantes aux décideurs de notre pays :

- ☞ Que la SRDI soit relancée et restructuré à l'image de l'Office du Niger en séparant les missions publiques et celles des autres acteurs ;
- ☞ Qu'une commission technique de restructuration de la SRDI soit mise en place pour entreprendre le processus de restructuration dans lequel les personnes ayant participé dans la mission concernée par le présent rapport devraient figurer pour contribution et ainsi capitaliser les acquis de la visite à l'Office du Niger ;
- ☞ Mettre en place un document guide de restructuration de la société en se référant au présent rapport avec toutes ses annexes ainsi que les autres documents et études existants en l'occurrence celui réalisé par le SCEP (Service Chargé des Entreprises Publiques) sur la restructuration de la société.

## **Annexe 1 : Missions de l'Office du Niger**

L'Office du Niger a été conçu comme un vaste projet intégré renfermant en son sein toutes les activités nécessaires à son développement : l'aménagement des terres, leur exploitation, (en régie ou par les agriculteurs), la transformation des produits, la commercialisation, le crédit agricole, l'éducation, la santé, l'économie familiale etc. Certains auteurs l'ont considéré à l'époque comme "un Etat dans l'Etat".

En 1961, l'Office du Niger a été nationalisé par la République du Mali dont l'orientation socialiste poursuivait un développement planifié de l'agriculture irriguée. L'échec de cette politique, la dégradation des infrastructures hydrauliques, la baisse de la production, la mauvaise gestion des relations avec les paysans ont conduit le gouvernement de la 2<sup>ème</sup> République à engager le programme des réformes de l'Office du Niger à partir des années 1980.

Sur la base de ces constats, le gouvernement et ses partenaires au développement ont perçu la nécessité d'une réhabilitation des infrastructures hydrauliques et d'un recentrage des missions de l'Office du Niger dans le cadre d'une libéralisation progressive de l'économie et du transfert de responsabilité de l'Etat aux acteurs privés et en particulier les exploitants agricoles et leurs organisations.

C'est dans la mise en œuvre de ces grandes orientations que fut réalisée en 1994, sous la 3<sup>ème</sup> République, la restructuration de l'Office du Niger. Celui-ci ne garde dans son porte feuille que les missions pour lesquelles il est reconnu le plus compétent. Les autres activités comme l'aménagement des terres, le crédit agricole, la transformation et la commercialisation ont été privatisées et les activités de type conseils à l'élevage, à la pisciculture, etc. élargies à d'autres organismes.

La loi 94 004/AN-RM du 9 Mars 1994 portant création de l'Office du Niger définit les missions de l'Office du Niger comme suit :

Dans le cadre de la mise en valeur et du développement du Delta Central du fleuve Niger :

- la gestion des eaux,
- la maintenance des aménagements.

Dans le cadre du contrat de concession de service public :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et le contrôle des travaux,
- l'entretien des infrastructures primaires,
- la gérance des terres,
- le conseil rural et l'assistance aux exploitants des terres aménagées en approvisionnement, en intrants et matériel agricole.

Les moyens de prise en charge de ces missions ont été identifiés et définis par la restructuration. La même restructuration a consacré le rôle et les responsabilités des différentes parties prenante que sont l'Etat, l'Office du Niger et les Exploitants Agricoles à travers un système de contrat de performance. Le premier contrat de ce type appelé «Contrat - Plan Etat/ON/Exploitants agricoles» a porté sur la période 1996/1998. Le second couvre la période 1999/2001.

A la loi de création, a fait suite le décret de gérance n° 96 188/P-RM du 1<sup>er</sup> juillet 1996 qui définit les principales règles de gestion de l'eau et de gestion des terres en précisant les différents statuts fonciers et en instituant notamment des comités paritaires de gestion permettant de faire participer les exploitants agricoles aux prises de décision dans ces domaines.

Les cinq modes de gestion des terres définis dans ce décret sont : le contrat annuel d'exploitation, le permis d'exploitation agricole (PEA); le bail emphytéotique, le bail ordinaire et le bail d'habitation. Tous ces modes de gestion créent au profit des exploitants agricoles des droits de jouissance permanents sur les terres. Ces droits sont transmissibles au conjoint, à un

descendant ou à un collatéral reconnu selon les us et coutumes ayant participé à l'exploitation desdites terres.

En échange des droits d'exploitation et de jouissance des terres, les paysans s'engagent à payer l'intégralité de la redevance eau aux dates ci-après :

- Pour la campagne de saison riz : au plus tard le 31 mars.
- Pour la campagne de contre saison riz : au plus tard le 30 septembre.
- Pour la campagne de maraîchage : au plus tard le 30 septembre
- Pour la campagne fruitière : au plus tard le 30 avril.

***En cas de non-respect des dispositions du décret, l'exploitant s'expose à la sanction de l'éviction.***

## **Annexe 2 : Contraintes et perspectives à l'Office du Niger:**

Les progrès enregistrés ces dernières années sur le plan de l'intensification agricole sont très importants et confirment que cette région peut effectivement devenir le grenier de l'Afrique de l'Ouest.

L'insuffisance des terres aménagées constitue l'un des principaux freins à la poursuite de la croissance. Pour augmenter le domaine aménagé, les terres sont largement disponibles et la ressource en eau ne constitue pas à court terme une contrainte forte. Les capacités d'investissement de l'Etat par contre limitent fortement le rythme des aménagements. C'est pourquoi de nouvelles stratégies sont mises en œuvre ou sont en cours d'expérimentation. La participation des bénéficiaires aux investissements d'aménagement est devenue systématique. L'expérience de l'Office du Niger dans ce domaine est importante. Elle va se prolonger avec l'opération test qui sera réalisée dans le cadre du Programme national des infrastructures rurales (PNIR) avec notamment l'installation de privés, la réalisation de périmètres en location vente et la mise en place d'un mécanisme de financement efficace et durable.

Même si la ressource en eau ne constitue pas une contrainte à court terme, les perspectives de développement dans la zone sont liées à une amélioration de sa gestion au niveau du bassin versant et à l'intérieur de la zone de l'Office du Niger où des progrès conséquents ont été enregistrés ces dernières années avec une baisse de consommation à la parcelle. Enfin, le drainage et l'assainissement général de la zone constituent des enjeux majeurs pour le développement et la santé des populations.

Les nouveaux gains de productivité pour les producteurs déjà performants dépendront des acquis de la Recherche : nouvelles variétés, meilleure maîtrise du drainage, amélioration de la fertilisation en qualité et quantité, contrôle des maladies, des prédateurs et de l'enherbement). Pour cette catégorie, l'extension des superficies, en particulier dans la perspective de l'installation des descendants du chef d'exploitation, apparaît une nécessité. L'accroissement du taux d'intensité culturale par la double culture riz d'hivernage/culture de diversification constitue une autre opportunité.

### **Annexe 3 : Composition de la délégation**

1. Gérard Niyongabo, chef de cabinet au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi.
2. Zacharie Sakubu, Directeur Général de la Société Régionale de Développement de l'Imbo
3. Ildéphonse Nahimana, coordinateur des activités-CATALIST – CAPAD
4. Ali Amos, représentant des Producteurs –CAPRI (Confédération des associations de producteurs de riz de l'Imbo)
5. Gaspard Miburo, Représentant des Producteurs-CAPRIMU (Confédération des associations de producteurs de riz de Mugerero)
6. Alexis Ntamavukiro, Coordinateur National –IFDC-CATALIST

Le projet quinquennal de l'IFDC a débuté en octobre 2006, sous le financement de la Direction Générale de la Coopération Internationale des Pays Bas (DGIS). La supervision du Projet est assurée par l'Ambassade des Pays Bas au Rwanda. Le but de CATALIST est d'augmenter la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et améliorer la collaboration régionale afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la Région des Grands Lacs de l'Afrique Centrale.

<b>Siège de l'IFDC</b>	P.O Box 2040 Muscle Shaals, Alabama 35662, USA Tél. : +1(256) 381-6600 Téléfax : +1((256) 381-7408 Adresse électronique : <a href="mailto:general@ifdc.org">general@ifdc.org</a> Site Internet : <a href="http://www.ifdc.org">www.ifdc.org</a>
<b>Au Rwanda</b>	IFDC CATALIST 730 Kimihurura II /Gasabo B.P. 6758 Kigali – Rwanda Tél. : +250 255 10 42 11 Adresse électronique : <a href="mailto:ifdcrwanda@ifdc.org">ifdcrwanda@ifdc.org</a> Site Internet : <a href="http://www.ifdc-catalist.org">www.ifdc-catalist.org</a>
<b>Au Burundi</b>	IFDC Burundi Rohero II Avenue Bweru N° 3 B.P. 1995 , Bujumbura Tél. : +257 22 25 78 75 Adresse électronique : <a href="mailto:ifdcburundi@ifdc.org">ifdcburundi@ifdc.org</a> Site Internet : <a href="http://www.ifdc-catalist.org">www.ifdc-catalist.org</a>
<b>En RDC</b>	IFDC Kivu RDC Avenue Basila N° 200/Route du Musée/Himbi-Goma Province Nord Kivu Tél. : +243 998 625 515 Adresse électronique : <a href="mailto:ifdcrdc@ifdc.org">ifdcrdc@ifdc.org</a> Site Internet : <a href="http://www.ifdc-catalist.org">www.ifdc-catalist.org</a>

Printed by:

PRINTEX Ltd. T: 0252 582 032  
([printex10@gmail.com](mailto:printex10@gmail.com))